

United Nations

Nations Unies

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/1006

18 septembre 1948

FRENCH

ORIGINAL: ENGLISH

Dual distribution

PROJET DE RESOLUTION SUR LA QUESTION DE PALESTINE
SCUMIS PAR LA DELEGATION DE L'ARGENTINE A LA 358ème SEANCE
DU CONSEIL DE SECURITE, le 18 SEPTEMBRE 1948

LE CONSEIL DE SECURITE

Profondément ému par la mort tragique du Comte Folke Bernadotte, Médiateur des Nations Unies en Palestine, à la suite d'un acte de lâcheté qui semble avoir été commis à Jérusalem par un groupe de terroristes criminels, alors que le Représentant des Nations Unies accomplissait sa mission de paix en Terre Sainte ;

DECIDE :

- (1) De demander au Secrétaire général de mettre en berne le drapeau des Nations Unies pendant une période de trois jours ;
 - (2) D'autoriser le Secrétaire général à prélever sur le fonds de roulement les sommes nécessaires à faire face à toutes les dépenses entraînées par le décès et l'inhumation du Médiateur des Nations Unies ;
 - (3) De se faire représenter aux funérailles par le Président ou par la personne qu'il pourra désigner.
- - - - -